

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le lundi 18 décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO – D. ATIG - Y. LEBRIAND – E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – M. AUBRY – Y. ITOUA – L. HERGAUX - S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés : 9

S. LAATIRISS représenté par C. TAWAB KEBAY – M. RAMI représentée par Y. LEBRIAND – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – C. RENKLICAY représentée par D. ATIG – G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par F. NDOMBELE – C. M' PIANA représentée par S. GAUBIER – D. DIARRA représentée par S. GIBERT.

Absents excusés : 2

F. OGBI - K. OUKBI.

Absents : 4

A. QAROUACH – S. BENDIAB – G. BINOIS – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2017 – 0123 : « Approbation du rapport d'activité annuel 2016 de la Société d'Exploitation des Energies Renouvelables (S. E. E. R.) ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sont article L.1524-3,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2016 présenté par la SEER

Considérant la présentation qui lui est faite lors de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le jeudi 7 décembre 2017,

Délibère, et,

Prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2016 de la SEER et se félicite de la forte mobilisation des équipes de la SEER pour rendre effectif le déploiement d'un réseau géothermal sur le territoire de Grigny.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. RIO".

Philippe RIO

Vote : Prend acte.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

20 DEC. 2017

Transmis au contrôle de légalité le :

20 DEC. 2017



RAPPORT D'ACTIVITES



Année 2016

L'année 2016 est une année essentielle pour la SEER GRIGNY-VIRY puisque l'aboutissement du financement des investissements a permis la mise en œuvre du forage.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

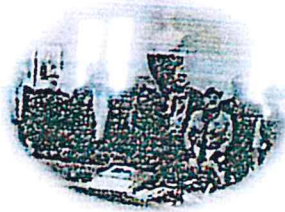
Présidente : Madame Thérèse Leroux, Vice Présidente du SIPPAREC – Maire de Villiers sur Orge

Vice-Président : Monsieur Philippe Rio, Maire de la ville de Grigny

Vice-Président : Monsieur Jean-Marie Vilain, Maire de la ville de Viry-Chatillon

Expert comptable : Cabinet PRIMEXIS

Commissaire aux comptes : Cabinet SEMAPHORES



LES STRUCTURES

Le Conseil d'administration dans sa séance du 3 mars 2014 a voté le principe d'un non-versement d'indemnités aux administrateurs.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises :

- le 16 mars 2016 ;
- le 22 juin 2016 ;
- le 26 septembre 2016 ;
- le 9 décembre 2016.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 22 juin 2016 avec entre autre le rapport de gestion, l'arrêté des comptes et le quitus donné aux administrateurs et à la Direction Générale.

Ces séances du Conseil d'administration ont donné lieu systématiquement à un point global et des échanges sur l'état d'avancement du projet, du financement, du lancement des travaux et à de nombreux échanges.

Des réunions et contacts réguliers se sont tenus d'une part avec les deux collectivités locales permettant ainsi l'exercice d'un contrôle analogue conforme à celui exercé sur leurs propres structures et d'autre part avec le SIPPAREC, actionnaire majoritaire dans le cadre du comité de suivi (mise en œuvre notamment de la DSP).

C'est ainsi que les orientations stratégiques et l'activité opérationnelle de la SEER sont débattues et contrôlées.

Le comité de suivi s'est réuni les :

- 11 février 16
- 21 mars 16
- 07 avril 16
- 29 avril 16
- 20 mai 16
- 23 novembre 16

Rappelons que le comité de suivi, conformément à l'article 4 de la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et de distribution d'énergie géothermique sur la commune de Grigny, est composé de représentants du SIPPEREC et de la SEER (y compris maîtrise d'œuvre et AMO).

Le comité de suivi et d'engagement s'est réuni le 7 juillet 2016. Il est composé de la Présidente, des deux Vice-présidents et de représentants de l'actionnaire majoritaire, le SIPPEREC et il a permis un échange sur la stratégie de la société.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie à 2 reprises :

- le 25 avril 2016 - ordre du jour : ouverture des plis pour le forage
- le 2 mai 2016 - ordre du jour : attribution du marché de forage.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

La SPL tout au long de l'année s'est structurée administrativement pour permettre une entrée en phase opérationnelle.

Un travail régulier se tient avec la société PRIMEXIS, expert-comptable, pour le suivi des comptes.

Le poste d'assistante a été renforcé.

Le coût de la convention de moyens (signée avec le SIPPEREC) au titre de l'exercice est de 27 480 € (prorata du temps passé par l'assistante et le technicien).

Martine FLAMANT, Directrice Générale, a participé, à chaque fois qu'elle a été sollicitée, aux réunions de Direction Générale du SIPPEREC.

Des réunions d'informations et d'échanges se sont tenues dans les deux collectivités locales et notamment :

- GRIGNY : copropriété : réunions d'informations et de présentation du projet
- VIRY : réunion de présentation du projet avec les bailleurs implantés sur la ville

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

1/ FINALISATION DU FINANCEMENT

Rappel : montant prévisionnel des investissements prévu au plan d'affaires : 29 000 000 €

Subventions :

Fonds de chaleur ADEME/REGION : 8 900 000 €
FSI : 2 650 000 €

Banques ont accepté de participer au financement du projet :

➤ *la CDC : 2 prêts*

- 1) Montant : 6 010 000 € - Durée 25 ans
- 2) Montant : 5 990 000 € - Durée 25 ans

➤ *le Crédit Coopératif*

Montant : 2 900 000 € - Durée 15 ans
Prêt relais sous forme de ligne de trésorerie : 3 500 000 €

➤ *La Banque Postale*

Montant : 2 760 000 € - Durée 15 ans
Prêt relais : 4 000 000 €

➤ *ARKEA*

Montant : 2 760 000 € - Durée : 15 ans

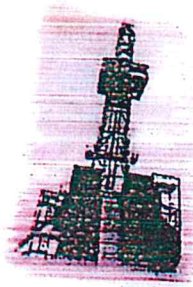
L'ensemble des contrats ont été examinés lors du Conseil d'administration du 26 septembre 2016.

2/ LE FORAGE

Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux du forage : CAO du 2 mai 2016.

Société retenue : SMP

Montant du marché : 8 198 174,00 € HT sous forme de forfait avec le choix confirmé d'une machine performante et non nuisante (bruit) et sans impact sur l'environnement.



Lancement des travaux :

- initiative : « inauguration forage » le 3 octobre 2016

en présence de nombreuses personnalités et acteurs ;

Monsieur Jacques JP MARTIN, Président du SIPPAREC

Madame Thérèse LEROUX, Présidente de la SPL SEER Grigny Viry



Madame Isabelle PERDREAU, Conseillère Régionale



Madame Joëlle COLOSIO, Directrice Régionale de l'ADEME

Monsieur Philippe RIO, Maire de Grigny



Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire de Viry-Chatillon

- au cours des travaux de forage, plus de 2 000 personnes (scolaires, partenaires, lycéens, associations, élus ...) sont venues visiter le forage.
Su place, les visites ont été organisées par l'entreprise et le maître d'œuvre sous-sol avec un local d'accueil et une vidéo expliquant le projet.



Les travaux :

Les travaux de forage se sont achevés fin décembre 2016.
Aucun incident ni retard n'a été rencontré dans l'exécution des travaux.

⇒ *Le puits de production :*

Après deux acidifications classiques, le débit artésien tiges dans le trou, s'est stabilisé à un peu plus de 90 m³h, ce qui permet en exploitations, avec une pompe, d'obtenir 300 m³h. La température au toit du réservoir est de 72 ° C.

⇒ *Le puits d'injection :*

Il est apparu lors de la première acidification prévue au marché que les résultats escomptés (débit artésien : 17 m³ h) n'étaient pas atteints. Une seconde acidification a été réalisée guère plus concluante.

Une dernière acidification a été effectuée fin décembre afin de s'assurer que le puits ne donnait pas les caractéristiques attendues.

Le résultat décevant de ce puits contrairement au puits de production étant inférieur aux prévisions portées dans le PERDOTEX, le SIPPAREC, titulaire du permis minier a immédiatement sollicité la garantie SAF Environnement (la SAF a été créée spécifiquement pour permettre d'assurer les risques géologiques liés à la géothermie).

La SAF va rembourser ce puits sur la base d'une assiette maximum de 4 200 K€ HT, plafonné à 90 %.
De même la SAF remboursera une partie du surcoût lié à la 3^{ème} acidification, pour un montant de l'ordre de 400 K€ HT.

Un nouveau puits d'injection avec un impact plus à l'est, sera réalisé en 2017, dans une zone mieux connue.

À noter que cet aléa géologique -non prévisible- bien que regrettable n'altère en rien la poursuite du projet d'un point de vue technique et financier, pour une mise en service en novembre 2017.

3/LE PLAN DE SAUVEGARDE

Comme convenu au cours de l'année 2016, 2 requêtes ont été déposées par l'Administrateur judiciaire AJA.

Les ordonnances suivantes ont été rendues :

- ordonnance du 18/02/2016 autorisant la cession de la chaufferie, réseaux, sous-stations de production du chauffage et d'eau chaude sanitaire ;
- ordonnance du 29/11/2016 confirmant le placement du syndicat des copropriétaires en administration provisoire renforcée ;
- ordonnance du 26/12/2016 approuvant la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la SIPEnR.

Dès lors que la MOD a pu être confiée à la SEM SIPEnR, les travaux ont commencé avec l'entreprise retenue, la société EIFFAGE.

Rappelons que dans le cadre du plan de sauvegarde, une partie des travaux liés aux travaux de géothermie sont subventionnés à ce titre :

- création du réseau de géothermie – individualisation - réseau secondaire
- création du réseau de géothermie – réseau primaire

Les travaux :

Les bureaux d'études travaillent sur le lancement des appels d'offres relatifs aux travaux sur les sous-stations et réseaux dont la SEER est pilote.

Les protocoles d'accord :

- Dans le prolongement de l'ordonnance rendue par le Juge le 29 novembre 2016, le protocole d'accord entre AJA, administrateur judiciaire, et la SEER a pu être signé.
- Les négociations se sont poursuivies tout au long de l'année avec l'OPIEVOY pour aboutir à la livraison d'un complément eau chaude sanitaire, estimée à 6 à 7 000 Mwh.

L'OIN ORCOD :

La SEER a participé à tous les comités de pilotages qui se sont tenus sur l'OIN ORCOD.
Le protocole d'accord de préfiguration a été acté le 7 janvier 2016.

Plusieurs réunions avec l'association «UCS » issue de la copropriété GRIGNY 2 ont eu lieu permettant des échanges sur le projet (association composée des Présidents de tranches)

Une réunion avec l'ensemble des copropriétaires le 23 juin en présence de Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire pour exposer le projet.

Afin de mieux porter à connaissance le projet de géothermie et répondre aux interrogations et questions des futurs usagers, une réunion d'accompagnement est envisagée pour l'année 2017 avec l'association Voisins Malins.

A noter la participation de Martine FLAMANT aux Conseils d'administration de la Fédération des EPL ainsi qu'à ceux de l'association des Directeur.



